



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 30/06/2020

Signature de la convention de revitalisation du bassin d'emploi entre l'Etat et Michelin

Le 10 octobre 2019, la direction du groupe Michelin annonçait la fermeture de son site à La Roche-sur-Yon, en raison des difficultés structurelles mondiales du marché des pneus poids lourd haut de gamme, notamment en Europe. L'usine, qui emploie 619 personnes, cessera son activité fin 2020.

Face aux conséquences de cette décision, l'Etat a été particulièrement attentif à **l'élaboration du plan de sauvegarde de l'emploi**, à la qualité de la concertation avec les organisations représentatives du personnel et à l'effectivité des offres de reclassement en interne et externe au groupe Michelin, à **l'obligation de recherche d'un repreneur et à l'obligation de revitalisation**.

Le plan de sauvegarde de l'emploi négocié entre la direction et les représentants du personnel a permis de mettre en œuvre, en complément des mesures de fin de carrière, un plan d'accompagnement personnalisé s'appuyant sur un dispositif de mobilité interne et externe sécurisé, afin que chaque salarié puisse poursuivre un parcours professionnel de qualité dans les meilleures conditions possibles. La recherche d'un repreneur a été infructueuse.

Benoît BROCARD, préfet de la Vendée et Thierry MARTIN-LASSAGNE, directeur de Michelin Développement France, ont signé, le mardi 30 juin 2020 à la préfecture, la convention de revitalisation du bassin d'emploi entre l'Etat et la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin.

A travers cette convention bilatérale, le groupe Michelin a pris l'engagement d'aider financièrement, sur 3 ans, à la création d'autant d'emplois que ceux perdus par le territoire du fait de la fermeture du site.

../..

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📺 @PrefetVendee - 📺 @prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté
Égalité
Fraternité



Cette aide s'élève à **3,7 M€**, soit le montant maximum en cas de fermeture de site (4 fois le SMIC x le nombre d'emploi perdu) **pour 613 emplois à créer**. Elle sera répartie comme suit :

- 72% seront consacrés au soutien direct d'aide à la création d'emplois sur le territoire, majoritairement dans le cadre de subventions mais aussi dans le cadre de prêts participatifs ou d'aides à l'aménagement d'infrastructures.

- 28% seront affectés à des aides indirectes : études, accompagnement des maîtres d'ouvrage, fond mutualisé départemental de revitalisation, aides techniques, maîtrise d'ouvrage de la revitalisation.

Les créations d'emplois à soutenir sont ceux de la zone d'emploi de La Roche-sur-Yon, dont le périmètre géographique s'appuie dans un souci de cohérence territoriale sur les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : la communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon, les communautés de communes de Vie et Boulogne, Pays de Chantonay, Sud Vendée Littoral, Vendée Grand Littoral et Pays des Achards.

Ce périmètre sera étendu à l'ensemble du département dans le cadre de la quote-part financière versée par MICHELIN à hauteur de 350 000 € au fond mutualisé départemental de revitalisation déjà existant et géré par la Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée.

Présidé par le préfet de la Vendée, un comité d'organisation et de pilotage se réunira début juillet. Composé des représentants de MICHELIN, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de La Roche-sur-Yon Agglomération, de la ville de la Roche-sur-Yon, de l'UD-DIRECCTE, de la DDFIP, des représentants des unions départementales des syndicats de salariés et d'employeurs, de la CCI et de la Chambre des métiers et de l'artisanat, ce comité sera chargé de suivre l'évolution de la réalisation opérationnelle de cette convention de revitalisation.

Service de presse Michelin : 01 45 66 22 22

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
🌐 www.vendee.gouv.fr - 🐦 @PrefetVendee - 📘 @PrefetVendee - 📧 prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon